

Comité d’éducation

Lundi 13 janvier 2020

Procès-verbal rédigé par Alex Silas (suppléant au VPER)

**Présences :**

Chantal Fortin, présidente (SESG)

Behiye Cinkilic (SEN)

Irene Georgieva (SSG)

Lee Pallotta (SEI)

Carla Ross (SEN)

Sergey Sheshnev (SEN)

Alex Silas (SLCD 71250)

**Membre du personnel :**

Pierre Lebel (agent d’éducation de l’AFPC‑RCN)

**Observatrice :**

Anna-Marie Melanson (membre retraitée)

**Absence :**

Diane Girouard (STSE)

Mot de bienvenue de la présidente. La séance est ouverte à 17 h 30.

1. **Adoption de l’ordre du jour et approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

L’ordre du jour est adopté — motion proposée par Carla, appuyée par Lee.

L’approbation du procès-verbal de la réunion de décembre est reportée jusqu’à ce que le document soit prêt.

1. **Discussion sur les résolutions proposées en vue du congrès de l’AFPC-RCN**

Le Comité d’éducation a reçu 14 résolutions de ses membres aux fins d’examen et de présentation au prochain congrès de l’AFPC-RCN.

*Voir l’annexe pour le texte complet des résolutions.*

*(Version électronique de l’annexe envoyée aux membres du Comité comme document distinct)*

**Résolution no 1**

Titre : Changements climatiques – partenariat AFPC et Arbres Canada

Source : Anna-Marie Melanson

(Anna-Marie était membre en règle au moment où elle a présenté cette résolution.)

Modification proposée pour préciser que cette résolution n’entraînera pas de hausse des cotisations syndicales.

Modification à la résolution no 1 proposée par Lee, appuyée par Carla. Adoptée à l’unanimité.

Proposée par Sergey, appuyée par Lee.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

**Résolution no 2**

Titre : Changements climatiques, réduction de notre empreinte carbone

Source : Anna-Marie Melanson

(Anna-Marie était membre en règle au moment où elle a présenté cette résolution.)

Modification proposée pour déplacer la mention du coût de 6 dollars pour un arbre de la deuxième conclusion au motif.

Modification à la résolution no 2 proposée par Chantal, appuyée par Carla. Adoptée à l’unanimité.

Proposée par Carla, appuyée par Sergey.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

**Résolution no 3**

Titre : Changements climatiques, réduction de notre empreinte carbone

Source : Anna-Marie Melanson

(Anna-Marie était membre en règle au moment où elle a présenté cette résolution.)

Modification proposée pour déplacer la mention du coût de 6 dollars pour un arbre de la deuxième conclusion au motif.

Modification à la résolution no 3 proposée par Chantal, appuyée par Carla. Adoptée à l’unanimité.

Proposée par Carla, appuyée par Sergey.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

**Résolution no 4**

Titre : Non à la privatisation des services d’administration et de traitement de la paye du gouvernement fédéral

Source : Irene Georgieva

Proposée par Carla, appuyée par Sergey.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

**Résolution no 5**

Titre : VPER par intérim

Source : Chantal Fortin

Proposée par Sergey, appuyée par Lee.

La résolution est adoptée.

Note : Alex Silas (suppléant au VPER) demande qu’il soit consigné au procès-verbal qu’il s’est abstenu de voter afin d’éviter toute apparence de conflit d’intérêts.

**Résolution no 6**

Titre : Réunions du Conseil de la RCN

Source : Chantal Fortin

Proposée par Carla, appuyée par Alex.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

**Résolution no 7**

Titre : Assemblée extraordinaire du CRCN

Source : Chantal Fortin

Proposée par Carla, appuyée par Alex.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

**Résolution no 8**

Titre : Formation des membres des comités/conseils et du CRCN de l’AFPC-RCN

Source : Chantal Fortin

Proposée par Alex, appuyée par Behiye.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

**Résolution no 9**

Titre : Programme d’éducation à l’aide de membres formateurs

Source : Ken Zarichansky

Le Comité d’éducation rejette cette résolution, car les membres estiment qu’ils n’ont pas assez d’information pour pouvoir voter, et, malheureusement, le membre qui a soumis cette résolution n’est pas présent pour répondre à leurs questions.

**Motion demandant d’accepter les résolutions tardives :** Les résolutions 10, 11, 12, 13 et 14 ont été soumises après la date limite.

Motion demandant d’accepter les résolutions soumises après la date limite du 13 janvier 2020 aux fins de considération.

Proposé par Chantal, appuyée par Alex.

Motion adoptée.

**Résolution no 10**

Titre : Dons aux sans-abris

Source : Carla Ross

Proposée par Chantal, appuyée par Sergey.

La résolution est adoptée.

Dissidence : Lee Pallotta

**Résolution no 11**

Titre : Banques alimentaires

Source : Carla Ross

La résolution no 11 est retirée par son auteure, car elle a la même intention que la résolution no 10.

**Résolution no 12**

Titre : Création d’une coalition pour un régime universel de services de garde à Ottawa

Source : Carla Ross

Proposée par Alex, appuyée par Sergey.

La résolution est adoptée.

Dissidence : Lee Pallotta

**Résolution no 13**

Titre : Promouvoir les initiatives de la coalition Chaque canadien compte (CCC) pour un programme national de soutien aux personnes ayant un handicap

Source : Carla Ross

Proposée par Alex, appuyée par Chantal.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

**Résolution no 14**

Titre : Promouvoir les initiatives de la coalition Chaque canadien compte (CCC) pour un programme national de soutien aux personnes ayant un handicap

Source : Carla Ross

Proposée par Chantal, appuyée par Alex.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

Toutes les résolutions adoptées par le Comité d’éducation seront soumises au congrès de l’AFPC‑RCN. On pourra se procurer sur demande des copies des résolutions reçues, dans les deux langues officielles.

1. **Le point sur le programme d’éducation**

Pierre Lebel (agent d’éducation de l’AFPC‑RCN) passe en revue les inscriptions reçues pour les cours qui auront bientôt lieu.

La séance est levée à 20 h.

**Résolutions du Comité régional d’éducation**

**Adoptées à la réunion du 13 janvier 2020**

**RÉSOLUTION NO 1**

**TITRE :** CHANGEMENTS CLIMATIQUES – PARTENARIAT AFPC ET ARBRES CANADA

**ATTENDU QUE** l’AFPC pourrait jouer un rôle pivot dans la lutte contre les changements climatiques en établissant un partenariat avec l’organisme de bienfaisance Arbres Canada (www.arbrescanada.ca);

**ATTENDU QU’**ainsi l’AFPC deviendrait un ardent défenseur de la protection de l’environnement;

**ATTENDU QUE** l’AFPCse positionnerait comme un solide leader en matière de protection de l’environnement de ce grand pays :

**IL EST RÉSOLU QUE** l’AFPC verse 10 cents par membre par mois à même les cotisations des membres déjà perçues.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** cette nouvelle procédure n’entraîne pas d’augmentation de la cotisation mensuelle versée par les membres.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** ce montant soit directement versé aux programmes de reboisement d’Arbres Canada pour lutter contre les changements climatiques.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** l’AFPCpublie sur son site Web le rapport annuel d’Arbres Canada mettant en valeur la contribution des membres de l’AFPC visant à créer un impact positif en matière d’environnement dans l’ensemble du pays.

**Motif**

Selon les Nations Unies, les changements climatiques sont l’enjeu majeur de notre époque et l’humanité est à un moment décisif de son histoire. Les changements climatiques menacent la production alimentaire et contribuent à augmenter le niveau des océans ainsi que l’occurrence d’inondations et de feux de forêt catastrophiques. Leurs conséquences ont une portée planétaire et une ampleur sans précédent. Si des mesures rigoureuses ne sont pas prises dès maintenant, notre adaptation aux conséquences futures risque d’être encore plus difficile et coûteuse.

Les efforts de reboisement sont un élément essentiel de la lutte contre les changements climatiques contribuant à assainir l’air, à mieux gérer les eaux pluviales et à fournir un abri à la faune.

Arbres Canada est la seule organisation caritative nationale de plantation d’arbres au Canada. En tant qu’organisme de bienfaisance sans but lucratif, Arbres Canada se consacre à l’amélioration de la vie des Canadiennes et Canadiens en assurant la plantation et l’entretien d’arbres en milieux urbain et rural tout en offrant un enseignement sur leur importance pour l’environnement et l’humain. En contribuant au programme « Opération Renouvert » et le « Programme national de verdissement » d’Arbres Canada, nous pouvons non seulement aider les communautés de tout le pays à se remettre de catastrophes naturelles, mais aussi à profiter de tous les avantages que les arbres ont à offrir au-delà de la capture du carbone et de la purification de l’air - les arbres des villes contribuent à réduire la pollution sonore, à rafraîchir nos rues et à calmer nos esprits. Le coût d’un arbre est d’environ 6 dollars.

**Source** **:** Anna-Marie Melanson, section locale 70044 du SEN

Proposée par Lee Pallotta

Appuyée par Carla Ross

Adoptée

**RÉSOLUTION NO 2**

**TITRE :** CHANGEMENTS CLIMATIQUES, RÉDUCTION DE NOTRE EMPREINTE CARBONE

**ATTENDU QUE** les émissions de gaz à effet de serre rejetées dans l’atmosphère par les moyens de transport polluants comme l’auto, le train et l’avion ont un impact négatif astronomique;

**ATTENDU QUE** l’AFPC-RCN peut difficilement offrir des moyens de transport plus écologiques aux membres qui participent aux activités de l’AFPC à l’extérieur de leur région;

**ATTENDU QU**’il peut être difficile d’organiser des transports publics nolisés ou du covoiturage comme option contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre :

**IL EST RÉSOLU QUE** l’AFPC-RCN s’engage à jouer un rôle central dans la lutte contre les changements climatiques en faisant activement promotion de la réduction de notre empreinte carbone.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** l’AFPC-RCN envoie un avis électronique standardisé aux membres pour les encourager à faire individuellement l’achat d’arbres pour compenser leurs émissions de carbone par le biais de l’organisation à but non lucratif Arbres Canada et de la calculatrice de carbone qui se trouve sur son site Web.

**Motif**

Selon les Nations Unies, les changements climatiques sont l’enjeu majeur de notre époque et l’humanité est à un moment décisif de son histoire. Les changements climatiques menacent la production alimentaire et contribuent à augmenter le niveau des océans ainsi que l’occurrence d’inondations et de feux de forêt catastrophiques. Leurs conséquences ont une portée planétaire et une ampleur sans précédent. Si des mesures rigoureuses ne sont pas prises dès maintenant, notre adaptation aux conséquences futures risque d’être encore plus difficile et coûteuse. (Le coût d’un arbre est de 6 dollars.)

Selon Diana Beresford-Kroeger, auteure et scientifique canadienne de renommée internationale, si chaque personne sur Terre plantait un arbre par année pendant six ans, il y aurait assez de carbone dans l’atmosphère pour freiner la tendance catastrophique vers le réchauffement planétaire associée aux changements climatiques.

Étant donné que les changements climatiques sont un problème planétaire, l’AFPC peut jouer un rôle positif et essentiel dans la promotion de la réduction de notre empreinte carbone en encourageant ses membres qui participent à ses activités d’acheter des arbres en utilisant la calculatrice de carbone sur le site ArbresCanada.ca.

**Source** **:** Anna-Marie Melanson, section locale 70044 du SEN

Proposée par Carla Ross

Appuyée par Sergey Sheshnev

Adoptée

**RÉSOLUTION NO 3**

**TITRE :** CHANGEMENTS CLIMATIQUES, RÉDUCTION DE NOTRE EMPREINTE CARBONE

**ATTENDU QUE** les émissions de gaz à effet de serre rejetées dans l’atmosphère par les moyens de transport polluants comme l’auto, le train et l’avion ont un impact négatif astronomique;

**ATTENDU QU**’il peut être difficile pour l’AFPC d’offrir des moyens de transport plus écologiques aux membres qui participent aux activités de l’AFPC à l’extérieur de leur région;

**ATTENDU QU**’il peut être difficile d’organiser des transports publics nolisés ou du covoiturage comme option contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre :

**IL EST RÉSOLU QUE** l’AFPC s’engage à jouer un rôle central dans la lutte contre les changements climatiques en faisant activement promotion de la réduction de notre empreinte carbone.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l’AFPC** envoie un avis électronique standardisé aux membres pour les encourager à faire individuellement l’achat d’arbres pour compenser leurs émissions de carbone par le biais de l’organisation à but non lucratif Arbres Canada et de la calculatrice de carbone qui se trouve sur son site Web.

**Motif**

Selon les Nations Unies, les changements climatiques sont l’enjeu majeur de notre époque et l’humanité est à un moment décisif de son histoire. Les changements climatiques menacent la production alimentaire et contribuent à augmenter le niveau des océans ainsi que l’occurrence d’inondations et de feux de forêt catastrophiques. Leurs conséquences ont une portée planétaire et une ampleur sans précédent. Si des mesures rigoureuses ne sont pas prises dès maintenant, notre adaptation aux conséquences futures risque d’être encore plus difficile et coûteuse. (Le coût d’un arbre est de 6 dollars.)

Selon Diana Beresford-Kroeger, auteure et scientifique canadienne de renommée internationale, si chaque personne sur Terre plantait un arbre par année pendant six ans, il y aurait assez de carbone dans l’atmosphère pour freiner la tendance catastrophique vers le réchauffement planétaire associée aux changements climatiques.

Étant donné que les changements climatiques sont un problème planétaire, l’AFPC peut jouer un rôle positif et essentiel dans la promotion de la réduction de notre empreinte carbone en encourageant ses membres qui participent à ses activités d’acheter des arbres en utilisant la calculatrice de carbone sur le site : ArbresCanada.ca.

**Source :** Anna-Marie Melanson, section locale 70044 du SEN

Proposée par Carla Ross

Appuyée par Sergey Sheshnev

Adoptée

**RÉSOLUTION NO 4**

**TITRE :** NON À LA PRIVATISATION DES SERVICES D’ADMINISTRATION ET DE TRAITEMENT DE LA PAYE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

**ATTENDU QUE** depuis 2016, le gouvernement fédéral a de plus en plus recours aux services de consultants/entrepreneurs du secteur privé pour pourvoir des postes habituellement occupés par des membres de l’AFPC;

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral fait de plus en plus appel à des entrepreneurs et des consultants pour effectuer le travail des membres qualifiés de l’AFPC :

**IL EST RÉSOLU QUE** l’AFPC fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu’il emploie des membres de l’AFPC plutôt que des entrepreneurs/consultants.

**Source :** Irene Georgieva, section locale 70013 du SSG

Proposée par Carla Ross

Appuyée par Sergey Sheshnev

Adoptée

**RÉSOLUTION NO 5**

**TITRE :** VPER PAR INTÉRIM

**ATTENDU QUE** les Statuts de l’AFPC ne contiennent aucune disposition au sujet du remplacement du titulaire de la vice-présidence exécutive régionale (VPER) pendant qu’il ou elle est en congé payé;

**ATTENDU QU’**actuellement, le VPER de la RCN est en congé depuis plus de huit mois, soit depuis mai 2019, et ne peut s’acquitter de ses fonctions de vice-présidence;

**ATTENDU QUE** ce congé est survenu à un moment critique, élections fédérales de 2019 et les négociations syndicales notamment, alors que le VPER n’était pas disponible pour mobiliser les membres :

**IL EST RÉSOLU QUE** le paragraphe 23 (10) des Statuts de l’AFPC soit modifié en ajoutant ce qui suit :

Si la vice-présidence exécutive régionale (VPER) est en congé et incapable de s’acquitter de ses fonctions pour une période de plus de deux (2) mois, ces fonctions échoient à la suppléance de la VPER de la même région lorsque la période de deux (2) mois s’est écoulée.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** dans l’éventualité où le VPER suppléant est appelé à remplacer le VPER en congé, le VPER suppléant reçoive les mêmes rémunération et avantages sociaux que le VPER conformément à l’article 17 des Statuts de l’AFPC.

**Source :** Chantal Fortin

Proposée par Sergey Sheshnev

Appuyée par Lee Pallotta
Adoptée

Alex Silas a demandé que soit consignée son abstention.

**RÉSOLUTION NO 6**

**TITRE :** RÉUNIONS DU CONSEIL DE LA RCN

**ATTENDU QUE** le Conseil de la RCN (CRCN) pourrait transmettre ses nombreux rapports et mises à jour de ses réunions par d’autres moyens de communication, comme la vidéoconférence;

**ATTENDU QUE** le bureau de direction du CRCN s’occupe des affaires de l’AFPC-RCN entre les congrès de la région;

**ATTENDU QUE** ce changement représente une économie d’environ 6000 $ par année; ce qui ne comprend pas le coût des services d’interprètes et de techniciens;

**ATTENDU QUE** les économies réalisées permettraient à l’AFPC-RCN d’organiser d’autres activités à l’intention des membres, comme une formation de plusieurs jours pour les membres des comités régionaux :

**IL EST RÉSOLU QUE** l’alinéa 7.1.2 des Statuts de l’AFPC-RCN soit modifié pour se lire comme suit :

Les membres du CRCN se rencontrent **deux fois par année**, avant les réunions du Conseil national d’administration (CNA). L’une des **deux** assemblées revêt la forme d’une assemblée générale annuelle (AGA) de deux jours qui se tient **au mois d’avril, mai ou juin**.

**Motif**

En supprimant l’obligation de tenir trois assemblées générales, le CRCN dispose d’une plus grande marge de manœuvre pour utiliser son budget; ce qui lui permettra d’organiser d’autres types de réunions, d’activités ou de formation tout au long de l’année.

**Source :** Chantal Fortin

Proposée par Carla Ross

Appuyée par Alex Silas

Adoptée

**RÉSOLUTION NO 7**

**TITRE :** ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CRCN

**ATTENDU QUE** les Règlements de l’AFPC-RCN ne facilitent pas la convocation d’une assemblée extraordinaire du Conseil de la RCN :

**IL EST RÉSOLU QUE** l’alinéa 7.1.2 des Statuts de l’AFPC-RCN soit modifié pour se lire comme suit :

Des assemblées extraordinaires des membres du **CRCN** de l’AFPC sont convoquées si 10 % des membres du Conseil en expriment le vœu sous forme d’une requête auprès du bureau de direction. **Le bureau de direction du CRCN peut également convoquer jusqu’à deux (2) assemblées extraordinaires par année.**

**Motif**

Cette modification accorderait plus de souplesse au CRCN pour convoquer des assemblées extraordinaires lorsqu’il le jugera nécessaire.

**Source :** Chantal Fortin

Proposée par Carla Ross

Appuyée par Alex Silas

Adoptée

**RÉSOLUTION NO 8**

**TITRE :** FORMATION DES MEMBRES DES COMITÉS/CONSEILS ET DU CRCN DE L’AFPC-RCN

**ATTENDU QU**’actuellement, les possibilités de formation des membres des comités/conseils et du Conseil de région de l’AFPC-RCN sont réparties à travers le calendrier général de formation de l’AFPC-RCN;

**ATTENDU QUE** les membres des comités/conseils et du CRCN bénéficieraient d’une formation plus axée sur leurs besoins spécifiques;

**ATTENDU QUE** les membres des comités/conseils et du CRCN profiteraient de ces formations ciblées pour réseauter, échanger des idées à propos des meilleures pratiques et travailler ensemble sur des campagnes et des projets :

**IL EST RÉSOLU QUE** l’AFPC-RCN offre une formation d’un maximum de deux jours conjointement adressée à tous les membres des comités/conseils et du CRCN.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** cette formation soit offerte au moins une fois tous les deux ans.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** les membres des comités/conseils et du CRCN soient consultés quant au choix des sujets abordés dans cette formation afin de répondre adéquatement à leurs besoins.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** cette formation porte sur des sujets tels que les campagnes stratégiques, les compétences en leadership et en animation.

**Source :** Chantal Fortin

Proposée par Alex Silas

Appuyée par Behiye Cinkilic

Adoptée

**RÉSOLUTION NO 9**

**TITRE :** PROGRAMME D’ÉDUCATION À L’AIDE DES MEMBRES FORMATEURS

**ATTENDU QUE** le développement du leadership est un objectif dans la formation des membres;

**ATTENDU QU’**il existe un principe d’éducation voulant que c’est en forgeant qu’on devient forgeron;

**ATTENDU QU’**il existe un principe du syndicalisme voulant que les membres deviennent habiles dans ce qu’ils pratiquent;

**ATTENDU QUE** les membres deviennent compétents dans une matière lorsqu’ils doivent se préparer à enseigner cette matière;

**ATTENDU QUE** les membres formateurs sont actuellement une ressource sous‑utilisée dans les efforts d’éducation syndicale;

**ATTENDU QUE** les membres formateurs ne sont pas suffisamment récompensés pour donner des cours;

**ATTENDU QUE** les employés de l’AFPC qui donnent des cours touchent en moyenne un salaire horaire plus élevé que les salaires des membres formateurs;

**ATTENDU QUE** les employés de l’AFPC sont payés pour leurs heures supplémentaires et reçoivent des primes de fin de semaine lorsqu’ils donnent des cours;

**ATTENDU QUE** le modèle actuel d’éducation syndicale n’utilise PAS au mieux les cotisations syndicales des membres :

**IL EST RÉSOLU QU’**on passera à un PROGRAMME D’ÉDUCATION À L’AIDE DES MEMBRES FORMATEURS au cours des trois prochaines années.

**Il EST DE PLUS RÉSOLU** d’augmenter la rémunération des membres formateurs en les remboursant davantage pour les congés non payés et en augmentant sensiblement les honoraires.

**Source** **:** Ken Zarichansky

**Décision :** Les membres du Comité étaient d’avis qu’ils n’avaient pas assez d’information pour voter sur cette résolution. Ils avaient de nombreuses questions, et l’auteur de la résolution n’était pas présent pour y répondre.

**Motion demandant d’accepter les résolutions tardives**

Le Comité accepte quatre résolutions soumises par Carla Ross après la date limite du 13 janvier.

Proposée par Chantal Fortin

Appuyée par Alex Silas

Adoptée

**----------------**

**RÉSOLUTION NO 10**

**TITRE :** DONS AUX SANS-ABRIS

**ATTENDU QU**’en raison de leurs maigres revenus, nombre de Canadiennes et Canadiens sont souvent obligés de choisir entre se loger, se nourrir ou se soigner. Attendu que les refuges pour sans-abris au Canada sont plus que jamais sollicités. Attendu que cette situation est de la responsabilité de tous et constitue un fardeau pour les communautés en difficulté :

**IL EST RÉSOLU QUE** l’AFPC-RCN verse un don de 5 000 $ à être réparti entre quatre organisations qui offrent du soutien aux sans-abris.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** le bureau de direction du CRCN choisisse les quatre organisations auxquelles seront versées ces sommes, soit deux de Gatineau et deux d’Ottawa.

**Source :** Carla Ross, section locale 70059 du SEN

Proposée par Chantal Fortin

Appuyée par Sergey Sheshnev

Adoptée

Dissidence : Lee Pallotta

**RÉSOLUTION NO 11**

**TITRE :** BANQUES ALIMENTAIRES

**ATTENDU QU**’en raison de leurs maigres revenus, nombre de Canadiennes et Canadiens sont souvent obligés de choisir entre se loger, se nourrir ou se soigner. Attendu que les refuges pour sans-abris au Canada sont plus que jamais sollicités. Attendu que cette situation est de la responsabilité de tous et constitue un fardeau pour les communautés en difficulté;

**ATTENDU QUE** les gouvernements du Canada (au niveau fédéral, provincial et municipal) devraient faire en sorte que les gens puissent subvenir à leurs besoins de base et qu’il doit y avoir plus de fonds, notamment pour offrir de la formation pour apprendre aux gens à manger sainement et à produire leur propre nourriture :

**IL EST RÉSOLU QUE** l’AFPC offre un soutien et de l’aide financière aux organisations pour forcer les gouvernements à en faire autant et à mettre en place un programme d’appui aux personnes dans le besoin.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** l’AFPC-RCN ACHEMINE CETTE RÉSOLUTION AU PROCHAIN CONGRÈS NATIONAL DE L’AFPC DE 2021.

**Source :** Carla Ross, section locale 70059 du SEN

**Résolution retirée par son auteure**

**RÉSOLUTION NO 12**

**TITRE :** CRÉATION D’UNE COALITION POUR UN RÉGIME UNIVERSEL DE SERVICES DE GARDE À OTTAWA

**ATTENDU QUE** selon le rapport de l’UNICEF de 2008, notre réseau de services de garde se classait au 25e rang parmi les pays de l’OCDE. Or, d’autres régions ont mis sur pied une coalition pour un régime universel de services de garde. Aussi, en tant que capitale du Canada, la ville d’Ottawa devrait montrer l’exemple;

**ATTENDU QUE** les services de garde de qualité sont insuffisants au Canada : seulement un enfant sur quatre a accès à des services de garde règlementés. Or, la création de cette coalition permettrait à la région de réclamer de meilleurs services de garde d’enfants et obligerait le gouvernement à prendre des mesures pour offrir un tel régime à l’ensemble de la population canadienne;

**ATTENDU QUE** chaque année qu’une femme consacre aux soins de ses enfants à la maison, elle perd 5 % de ses revenus qu’elle ne pourra jamais récupérer. En tant que syndicat, nous devons promouvoir l’équité entre les genres. Aussi, les services de garde universels favorisent l’éducation de futurs citoyens heureux, en bonne santé et productifs et contribuent à la réduction de la pauvreté :

**IL EST RÉSOLU QUE** l’AFPC-RCNoffre son soutien à la création d’une coalition pour un régime universel de services de garde à Ottawa.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** l’AFPC-RCN fasse la promotion de cette coalition auprès de ses membres et encourage ces derniers à participer à la mise sur pied de cette coalition.

**Source** **:** Carla Ross, section locale 70059 du SEN

Proposée par Alex Silas

Appuyée par Sergey Sheshnev

Adoptée

Dissidence : Lee Pallotta

**RÉSOLUTION NO 13**

**TITRE :** PROMOUVOIR LES INITIATIVES DE LA COALITION CHAQUE CANADIEN COMPTE (CCC) POUR UN PROGRAMME NATIONAL DE SOUTIEN AUX PERSONNES AYANT UN HANDICAP

**ATTENDU QUE** les personnes atteintes d’une invalidité chronique de longue durée doivent présenter une nouvelle demande de services de soutien lorsqu’elles franchissent une nouvelle étape de leur vie, par exemple le passage de l’enfance à l’âge adulte, et qu’elles se retrouvent sans protection pendant une certaine période;

**ATTENDU QUE** des systèmes provinciaux et territoriaux cloisonnés et inefficaces rendent vulnérables les personnes atteintes d’une invalidité chronique à long terme et les laissent sans protection lorsqu’elles déménagent d’une province ou un territoire à un autre :

**IL EST RÉSOLU QUE** l’AFPC prévoie des séances d’information pendant ses activités pour promouvoir les initiatives de l’organisme « Chaque canadien compte » visant à mettre en œuvre un programme national de soutien aux personnes ayant un handicap qui garantit un accès équitable, des normes minimales et qui élimine les lacunes dans la prestation des services.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** l’AFPC-RCN achemine cette résolution au prochain congrès national de l’AFPC de 2021.

**Source** **:** Carla Ross, section locale 70059 du SEN

Proposée par Alex Silas

Appuyée par Chantal Fortin

Adoptée

**RÉSOLUTION NO 14**

**TITRE :** PROMOUVOIR LES INITIATIVES DE LA COALITION CHAQUE CANADIEN COMPTE (CCC) POUR UN PROGRAMME NATIONAL DE SOUTIEN AUX PERSONNES AYANT UN HANDICAP

**ATTENDU QUE** les personnes atteintes d’une invalidité chronique de longue durée doivent présenter une nouvelle demande de services de soutien lorsqu’elles franchissent une nouvelle étape de leur vie, par exemple le passage de l’enfance à l’âge adulte, et qu’elles se retrouvent sans protection pendant une certaine période;

**ATTENDU QUE** des systèmes provinciaux et territoriaux cloisonnés et inefficaces rendent vulnérables les personnes atteintes d’une invalidité chronique à long terme et les laissent sans protection lorsqu’elles déménagent d’une province ou un territoire à un autre :

**IL EST RÉSOLU QUE** l’AFPC-RCN prévoie des séances d’information pendant ses activités pour promouvoir les initiatives de l’organisme « Chaque canadien compte » visant à mettre en œuvre un programme national de soutien aux personnes ayant un handicap qui garantit un accès équitable, des normes minimales et qui élimine les lacunes dans la prestation des services.

**Source** **:** Carla Ross, section locale 70059 du SEN

Proposée par Chantal Fortin

Appuyée par Alex Silas

Adoptée